

RAPPORT ANNUEL 2023

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



Conformément au code général des collectivités territoriales (article D2224-I et suivants), les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés** »

Le contenu de ce rapport est fixé par décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015

SOMMAIRE

I.	COMPETENCE ET ORGANISATION DU SERVICE	2
1.	La compétence déchets	2
2.	Organisation du service	2
II.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
1.	Territoire desservi	3
	<i>a. Carte du territoire de la CC4R</i>	3
	<i>b. Nombre d'habitants desservis en porte à porte</i>	5
2.	Fréquence de collecte	5
3.	Les déchetteries	5
	<i>a. Nombre et localisation des déchetteries</i>	5
	<i>b. Horaires des déchetteries</i>	6
	<i>c. Type de déchets acceptés</i>	6
4.	Collecte des matériaux recyclables	7
5.	Collecte des déchets à risques infectieux	7
6.	Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	8
7.	Collecte textile, chaussures et linge de maison	8
8.	Composteurs	9
9.	Broyeur de déchets verts	9
10.	Récapitulatif des tonnages enlevés	10
	<i>a. Tonnages d'OM</i>	10
	<i>b. Tonnages de collecte sélective (TRI)</i>	11
	<i>c. Tonnages verre</i>	12
	<i>d. Tonnages déchetteries</i>	13
11.	Evolution des taux de refus de tri	19
12.	Évolution prévisible de l'organisation de la collecte	20
13.	Traitement des déchets ménagers collectés et localisation des unités	
14.	de traitement	21
III.	LES INDICATEURS FINANCIERS	21
1.	Modalité d'exploitation des services de collecte et d'élimination des OM	21
2.	Montant annuel global des dépenses	21
3.	Montant de la redevance ordures ménagères 2020	23
4.	Répartition des dépenses et des recettes par habitant	24
IV.	ANNEXES	25

I. COMPÉTENCE ET ORGANISATION

1. Compétence déchets

En janvier 2003, la CC4R a pris la compétence de la collecte et du traitement des ordures ménagères :

- déléguée aux SICTOM jusqu'au 1^{er} mai 2006,
- exercée depuis avec une collecte assurée par un prestataire de service via un marché de prestation de service,
- un traitement du tri et de l'élimination des déchets déléguée au SYTEVOM (Syndicat mixte pour le transfert, l'élimination et la valorisation des ordures ménagères),
- une gestion des déchetteries déléguée également au SYTEVOM.

En Janvier 2005, le TRI en porte à porte a été mis en place sur la totalité du territoire.

Depuis le 1^{ER} janvier 2009, la CC4R a mis en place la redevance incitative sur l'ensemble de son territoire.

Depuis 2017, la compétence est devenue obligatoire et a été renommée « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

2. Organisation du service

Comme tous les autres services de la Communauté de Communes, le service environnement est sous la responsabilité du Président. Pour l'accompagner dans ses décisions, un vice-président et une commission composée de conseillers communautaires et de conseillers municipaux sont chargés de suivre l'activité du service, d'émettre des avis sur les décisions à prendre et de faire toute proposition utile en vue des délibérations du Conseil Communautaire.

Le service est constitué d'un agent administratif chargé de la gestion administrative, de la facturation, de l'accueil et de l'information des usagers, du suivi des prestataires...

La collecte est assurée par un prestataire de service via un marché de prestation de service.

L'agent travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des Mairies du territoire pour veiller à l'actualisation des fichiers des redevables et assurer un service de qualité aux usagers.

- Existence d'une CCSP (1) Oui Non

(1) CCSPL : les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux ont pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaire.

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. Territoire desservi

a. Carte du territoire de la CC4R

La CC4R s'étend sur une superficie de 564 km².

Le service de collecte des ordures ménagères et du tri est assuré sur les 41 communes qui la composent.



Les communes sont les suivantes :

Nom de la commune	Population totale
Achey	71
Argillières	72
Autet	279
Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	943
Brotte-lès-Ray	78
Champlitte	1 666
Courtesoult-et-Gatey	60
Dampierre-sur-Salon	1 258
Delain	208

Denèvre	155
Fédry	101
Ferrières-lès-Ray	36
Fleurey-lès-Lavoncourt	102
Fouvent-Saint-Andoche	213
Framont	184
Francourt	101
Grandecourt	49
Larret	60
Lavoncourt	323
Membrey	241
Mercey-sur-Saône	137
Mont-Saint-Léger	134
Montot	49
Montureux-et-Prantigny	201
Percey-le-Grand	75
Pierrecourt	116
Ray-sur-Saône	218
Recologne	36
Renaucourt	112
Roche-et-Raucourt	154
Savoieux	206
Seveux-Motey	491
Theuley	104
Tincey-et-Pontrebeau	84
Vaite	232
Vanne	122
Vauconcourt-Nervezain	216
Velleuxon-Queutrey-et-Vaudey	466
Vereux	236
Villers-Vaudey	60
Volon	56
TOTAL	9 705

b. Nombre d'habitants desservis en porte à porte

La population collectée sur le territoire de la CC4R est de 9 705 habitants (Population INSEE 2023 – année de référence 2020) soit 5 523 foyers qui bénéficient de la collecte en porte à porte.

La collecte est exécutée par la Société C2T Déchets sur toutes les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation, accessibles en marche normale suivant les règles du code de la route applicables aux camions automobiles.

2. Fréquence de collecte

La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles est, depuis 2009, d'une fois tous les quinze jours.

Chaque redevable est destinataire individuellement de l'information du rythme de la collecte des ordures ménagères à travers un calendrier de collecte transmis à toutes les Mairies pour affichage et distribution à tous les habitants (voir annexe 1).

Cette information est également disponible sur le site internet www.cc4r.eu.

Les gros producteurs (professionnels) ont la possibilité d'opter pour une collecte hebdomadaire des déchets fermentescibles, voire 2 collectes hebdomadaires tout au long de l'année.

En 2023, 26 professionnels ont bénéficié de ce dispositif dans les domaines d'activités suivants : commerces (boulangerie, supermarché, boucherie traiteur, pharmacie), restaurants, établissements d'hébergement, collèges, usine, vétérinaire, salles des fêtes...

3. Les déchetteries

a. Nombre et localisation des déchetteries

Elles sont au nombre de 2 et sont gérées par le SYTEVOM :

- 1 située à Dampierre-Sur-Salon,
- 1 située à Champlitte.

Certains habitants du secteur ont plus de facilité pour se rendre à la déchetterie de Fresne St Mamès ou d'Arc Les Gray.

b. Horaires des déchetteries

DECHETTERIES				
HORAIRE D'OUVERTURE 2023				
DAMPIERRE - 03.84.67.25.52			CHAMPLITTE - 03.84.67.82.35	
	Eté <i>Du 01/03 au 31/10</i>	Hiver <i>Du 01/11 AU 29/02</i>	Eté <i>Du 01/03 au 31/10</i>	Hiver <i>Du 01/03 au 29/02</i>
LUNDI	FERMÉ		FERMÉ	
MARDI	09 h 00 - 12 h 00	09 h 00 - 12 h 00	FERMÉ	
	14 h 00 - 18 h 00	14 h 00 - 16 h 30		
MERCREDI	09 h 00 - 12 h 00	09 h 00 - 12 h 00	9 h 00 - 12 h 00	9 h 00 - 12 h 00
	14 h 00 - 18 h 00	14 h 00 - 16 h 30	14 h 00 - 18 h 00	13 h 30 - 16 h 30
JEUDI	09 h 00 - 12 h 00	FERMÉ	FERMÉ	
	14 h 00 - 18 h 00			
VENDREDI	09 h 00 - 12 h 00	09 h 00 - 12 h 00	9 h 00 - 12 h 00	9 h 00 - 12 h 00
	14 h 00 - 18 h 00	14 h 00 - 16 h 30	14 h 00 - 18 h 00	13 h 30 - 16 h 30
SAMEDI	09 h 00 - 12 h 00	09 h 00 - 12 h 00	9 h 00 - 12 h 00	9 h 00 - 12 h 00
	14 h 00 - 18 h 00	14 h 00 - 16 h 30	14 h 00 - 18 h 00	13 h 30 - 16 h 30

c. Type de déchets acceptés

- Déchets verts,
- Ferraille,
- Gravats,
- Papiers,
- Cartons,
- Bois,
- DMS : déchets ménagers spéciaux (solvants, toxiques, aérosols, batteries, néons, peintures, vernis, colle, phytosanitaires, piles, ...)
- Tout venant (matelas, bâches plastiques, plastiques divers, et autres déchets non recyclables),
- Polystyrène,
- Verre,
- Huile minérale,
- Huile végétale,
- Vêtements, chaussures, couvertures,
- Radiographies,
- Vaisselle et autre matériel réutilisable,
- Pneus,
- DEEE : déchets électriques et électroniques,
- Livres,
- Cartouches d'impression,
- Bouchons en liège, en plastique, en métal,
- Appareils électriques et électroniques (téléviseurs... ; en cas de non reprise (obligatoire) par le vendeur,
- Téléphones portables.

4. Collecte des matériaux recyclables

Le tri des matériaux recyclables en porte à porte est effectif sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2005.

Des bacs jaunes individuels ont été mis gracieusement à la disposition de chaque foyer.

La collecte des matériaux recyclables est effectuée une semaine sur deux.

Depuis juin 2016, le territoire de la CC4R est passé en extension de consignes de tri, ce qui signifie que les usagers trient davantage. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier, la totalité des emballages en plastique peuvent désormais aller dans le bac de tri.

Les volumes de déchets recyclables ayant augmenté, la CC4R échange gratuitement les bacs de tri sélectif devenus trop petits contre des bacs au volume plus important.

Pour la collecte du verre, des Points d'Apports Volontaires sont répartis dans les communes, en fonction du nombre d'habitants.

5. Collecte des déchets à risques infectieux

Depuis avril 2015, l'éco-organisme DASTRI, financé en totalité par les industriels de santé, met à disposition des patients une solution de proximité simple et sécurisée pour l'élimination des déchets de soins piquants, coupants, tranchants, qu'ils produisent au domicile et qui représentent un risque pour la collectivité.

Toutes les pharmacies du territoire de la CC4R s'étant portées candidates, les patients peuvent donc :

- Retirer les contenants spécifiques appelés « boîtes à aiguilles » (BAA) mises gracieusement à leur disposition,
- Déposer leurs BAA pleines dans ces mêmes pharmacies qui sont-elles-mêmes collectées par l'organisme DASTRI.

6. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux assimilés aux OM sont collectés en même temps que la collecte des OM des particuliers (sous réserve du respect des dispositions du décret n° 94.609 du 13 juillet 1994, relatif aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages).

Les déchetteries présentes sur le territoire permettent de déposer tous les déchets spécifiques qui ne peuvent faire l'objet d'une collecte ordinaire en raison de leur nature, de leur poids et/ou de leur taille.

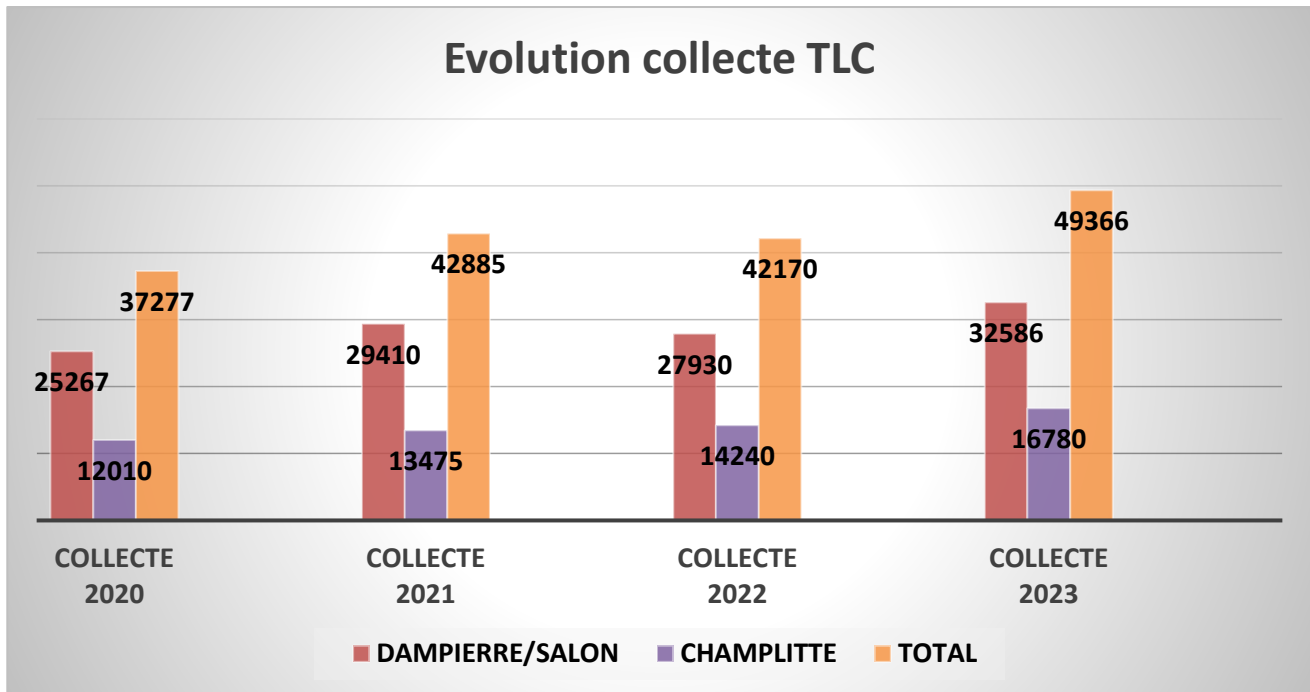
Leur accès est gratuit pour les particuliers mais payante pour les professionnels qui devront s'acquitter d'une redevance proportionnelle au volume déposé. Les flux concernés par le paiement sont les encombrants, les gravats, le plâtre, les déchets verts, le bois et les déchets toxiques.

7. Collecte textile, chaussures et linge de maison

En 2023, sur le territoire de la CC4R, le Relais Est dispose de :

- 2 Points d'Apport Volontaire (PAV),
- 9 bornes de collecte.

Les volumes collecte de 2023 sont en hausse par rapport à 2022 et représentent, à raison de 9705 habitants en 2023, environ 5 kg/habitant.



8. Composteurs

La campagne de compostage, initiée en 2008 par le SYTEVOM, se poursuit. Des composteurs bois ou plastiques sont à disposition des usagers moyennant les coûts suivants grâce à la prise en charge par le SYTEVOM d'une partie du prix de vente des composteurs :



	Bois	Plastique
Composteur 400 LITRES	25,00 €	35,00 €
Composteur 600 LITRES	30,00 €	40,00 €
Bioseau + guide/autocollant	4,50 €	



En 2023, 61 composteurs ont été délivrés.

9. Récapitulatif des tonnages enlevés

a. Tonnages d'OM

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 25/09/2024



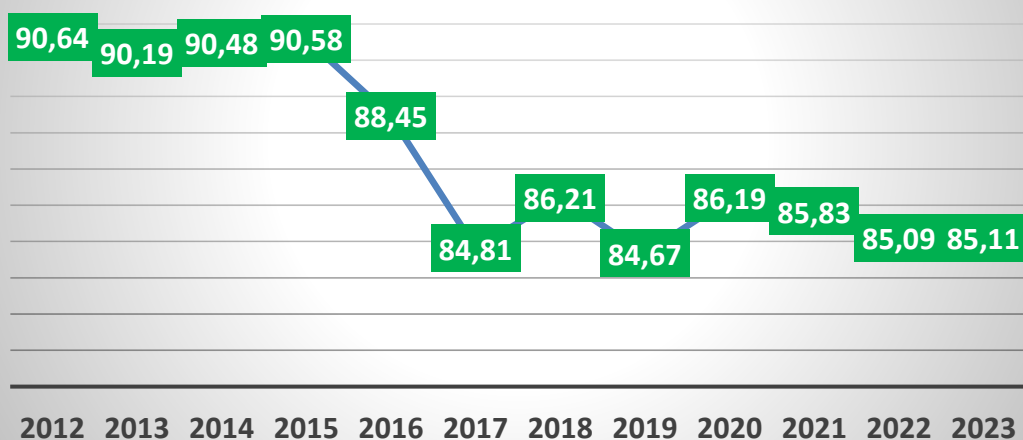
ID : 070-247000623-20240924-DCC2024_76-DE

TONNAGES D'OM		
MOIS	2023	2022
JANVIER	76,92	65,48
FEVRIER	59,52	60,78
MARS	60,88	68,98
AVRIL	61,36	64,52
MAI	81,54	84,84
JUIN	78,54	71,36
JUILLET	68,24	69,02
AOUT	69,16	71,38
SEPTEMBRE	66,00	75,9
OCTOBRE	70,84	71,00
NOVEMBRE	69,9	65,62
DECEMBRE	68,9	61,72
TOTAL	831,80	830,60



Soit en moyenne **86 kg/habitant en 2023.**

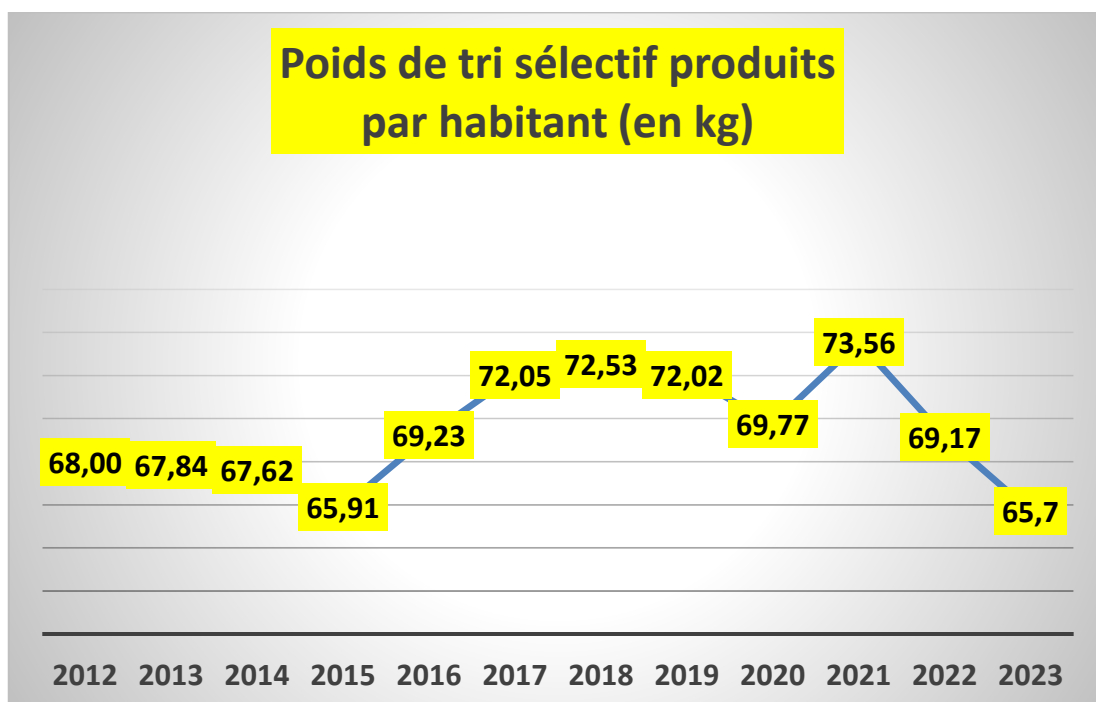
Poids d'ordures ménagères produits par habitant (en kg)



b. Tonnages de collecte sélective

TONNAGES DE COLLECTE SELECTIVE		
MOIS	2023	2022
JANVIER	57,12	66,2
FEVRIER	47,70	50,82
MARS	61,82	58,06
AVRIL	48,45	53,76
MAI	49,28	39,76
JUIN	50,18	61,56
JUILLET	57,5	56,38
AOUT	65,92	67,22
SEPTEMBRE	55,2	53,82
OCTOBRE	48,00	52,00
NOVEMBRE	49,86	56,64
DECEMBRE	46,56	59,02
TOTAL	637.59	675.24

↪ Soit en moyenne **66 kg/habitant en 2023**



c. Tonnages Verre

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 25/09/2024

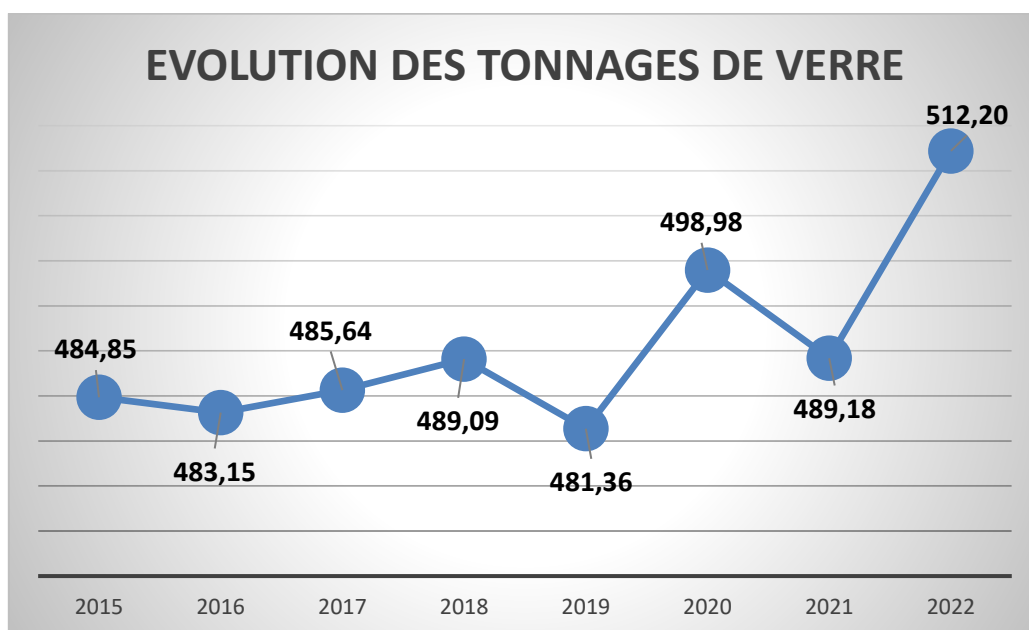


ID : 070-247000623-20240924-DCC2024_76-DE

TONNAGES DE VERRE		
MOIS	2023	2022
JANVIER	54,34	47,06
FEVRIER	16,54	23,26
MARS	47,80	36,46
AVRIL	36,94	57,02
MAI	42,94	29,62
JUIN	36,30	67,96
JUILLET	36,98	18,34
AOUT	68,94	65,40
SEPTEMBRE	34,68	55,48
OCTOBRE	39,20	30,16
NOVEMBRE	38,64	45,02
DECEMBRE	47,26	36,42
TOTAL	500,56	512,20

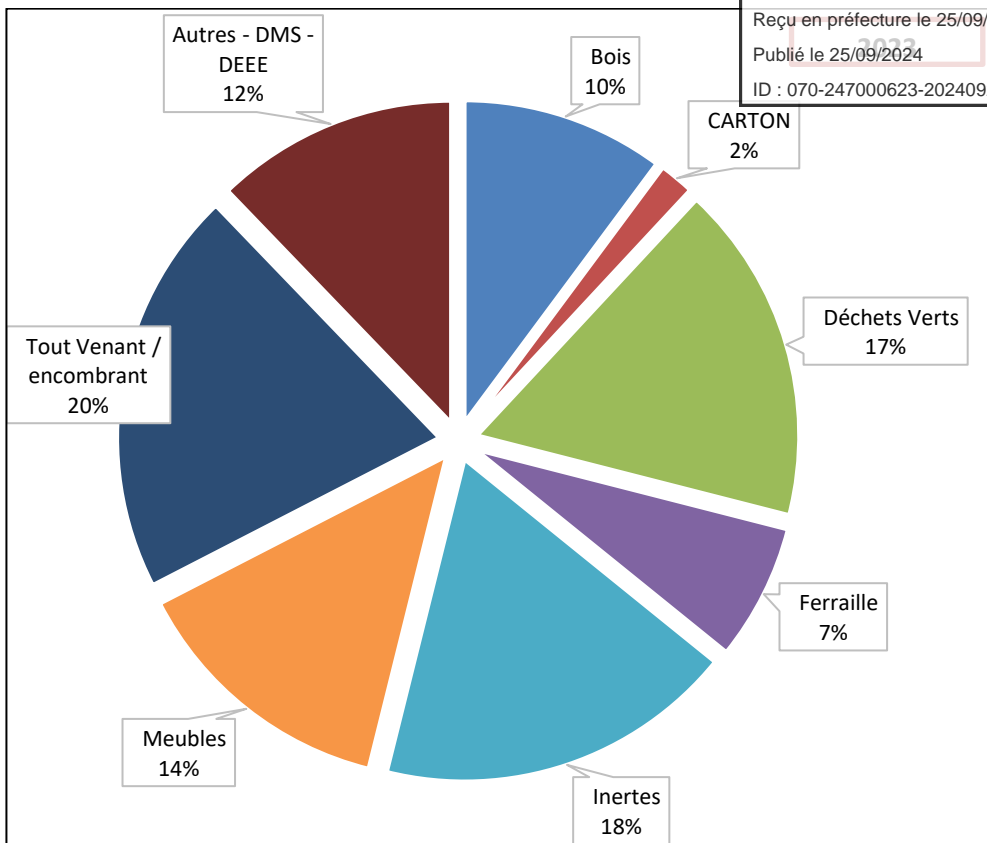


Soit en moyenne **51.5 kg/an en 2023**

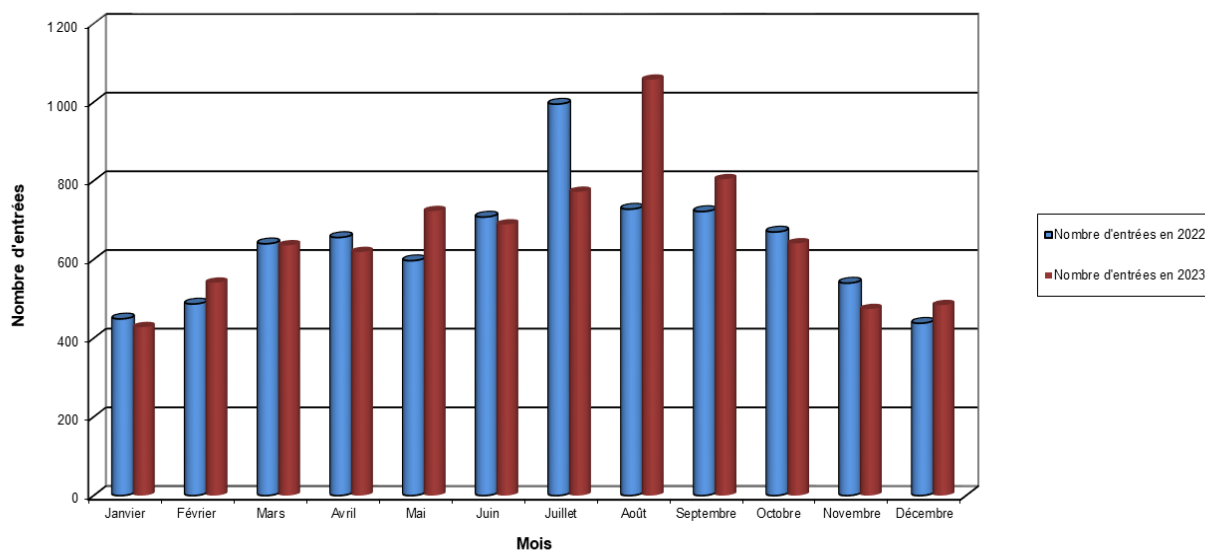


Déchetterie Champlitte : 664.45 Tonnes**REPARTITION DES TONNAGES DES DIFFERENTS MATERIAUX**

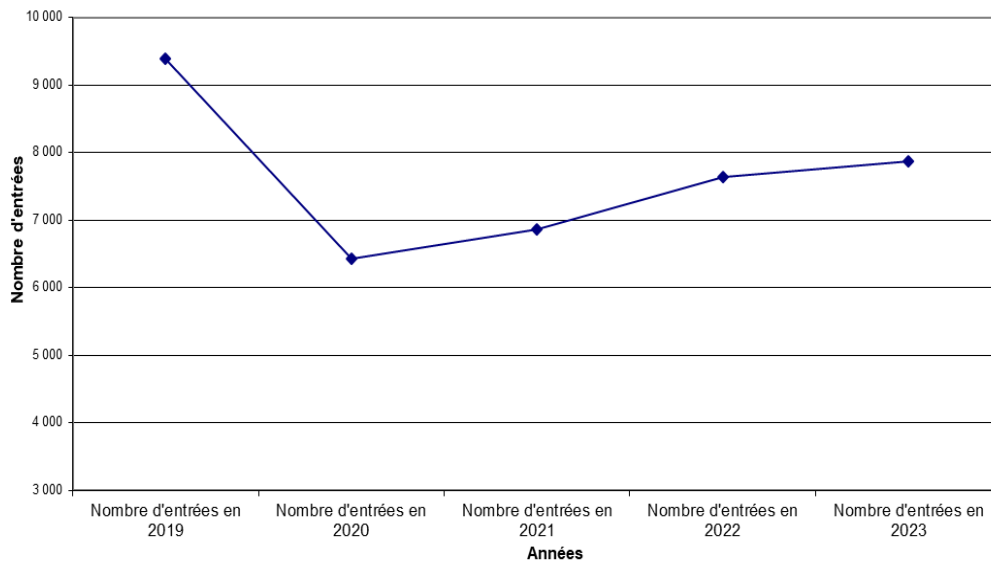
Catégorie	Matière	2022	2023
Bennes	Carton	28,86	11,68
	Bois	86,30	67,55
	Déchets Verts	100,90	113,34
	Ferraille	39,95	45,45
	Inertes	120,00	120,00
	Meubles	68,64	90,06
	Tout Venant / encombrant	138,34	135,32
Total Bennes		582,99	583,40
DMS	Acides	0,03	0,02
	Batteries	0,81	0,96
	Peinture	2,87	4,67
	Phytosanitaires	0,43	0,25
	Piles	0,44	0,50
	Solvant	0,19	0,19
	Néons et ampoules	0,14	0,27
	Filtres usagés	0,30	0,28
	Aérosols	0,35	0,32
	Bases	0,01	0,03
	Combustibles	0,03	0,04
	Produits non identifiés Solides	1,04	1,42
	Bidons vides de combustibles de chauffage	0,09	0,09
Total DMS		6,74	9,04
Autres	Cartouches	0,00	0,03
	Pneus VL	5,05	6,74
	Livres	2,55	2,10
	Films radiographiques	0,08	0,07
	Polystyrène	0,70	0,67
	Textiles	14,24	16,78
	Plastique souple	1,98	3,41
Total Autres		24,60	29,79
Huiles	huile de friture	0,38	0,44
	huile de vidange	3,33	2,25
Total Huiles		3,71	2,69
DEEE	DEEE ECRAN	3,14	2,63
	DEEE GEM FROID	5,82	7,22
	DEEE PAM	13,35	15,76
	DEEE GEM HORS FROID	11,49	13,91
Total DEEE		33,80	39,52
Total général		651,84	664,45



Fréquentation de la déchetterie de Champlitte



Evolution de la fréquentation



Déchetterie Dampierre sur Salon :

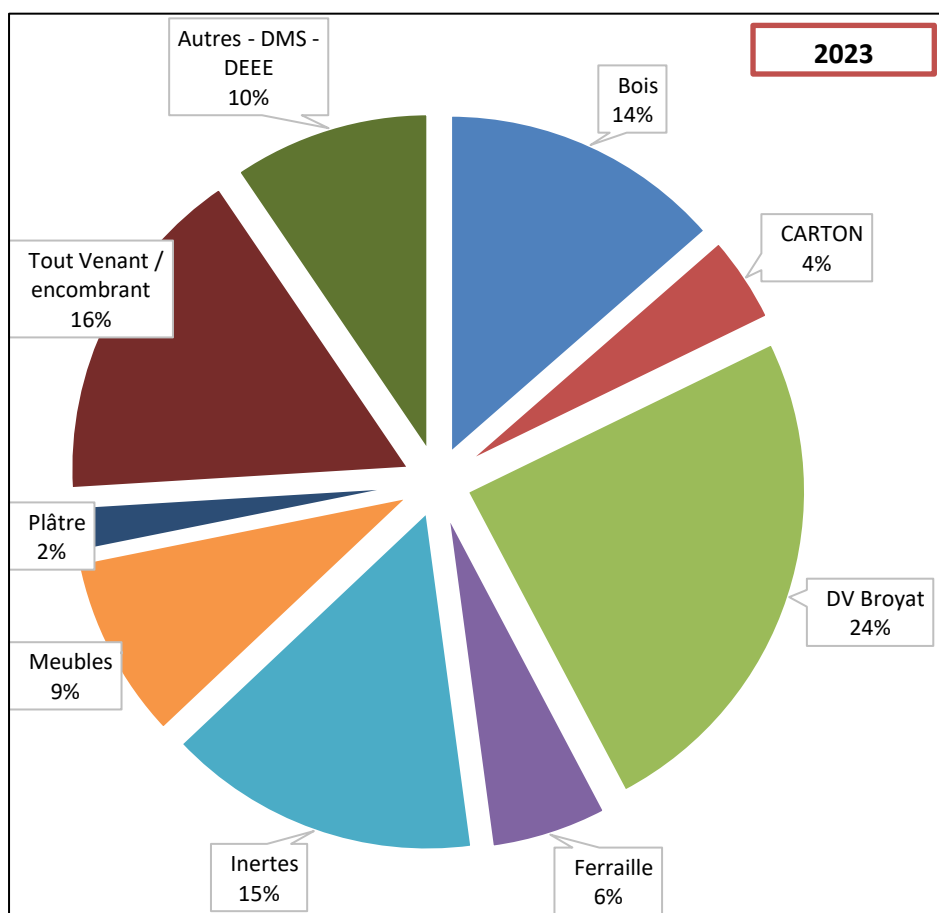
1679.52 Tonnes

REPARTITION DES TONNAGES DES DIFFERENTS MATERIAUX

Catégorie	Matière	2022	2023
Bennes	Carton	67,10	70,64
	Bois	252,10	227,65
	Ferraille	94,35	93,95
	Inertes	305,00	253,00
	DV Broyat	390,43	410,38
	Meubles	154,90	148,98
	Tout Venant / encombrant	331,55	276,24
	Plâtre	42,84	36,70
Total Bennes		1 638,27	1 517,54
DMS	Acides	0,04	0,03
	Batteries	1,19	0,84
	Peinture	9,12	6,88
	Phytosanitaires	0,51	0,31
	Piles	0,91	0,79
	Solvant	0,28	0,18
	Néons et ampoules	0,51	0,35
	Filtres usagés	0,55	0,37
	Aérosols	0,89	0,93
	Bases	0,02	0,02
	Comburants	0,03	0,02
	Produits non identifiés Solides	3,29	4,81
	Bidons vides de combustibles de chauffage	0,20	0,13
Total DMS		17,52	15,65
Autres	Cartouches	0,08	0,06

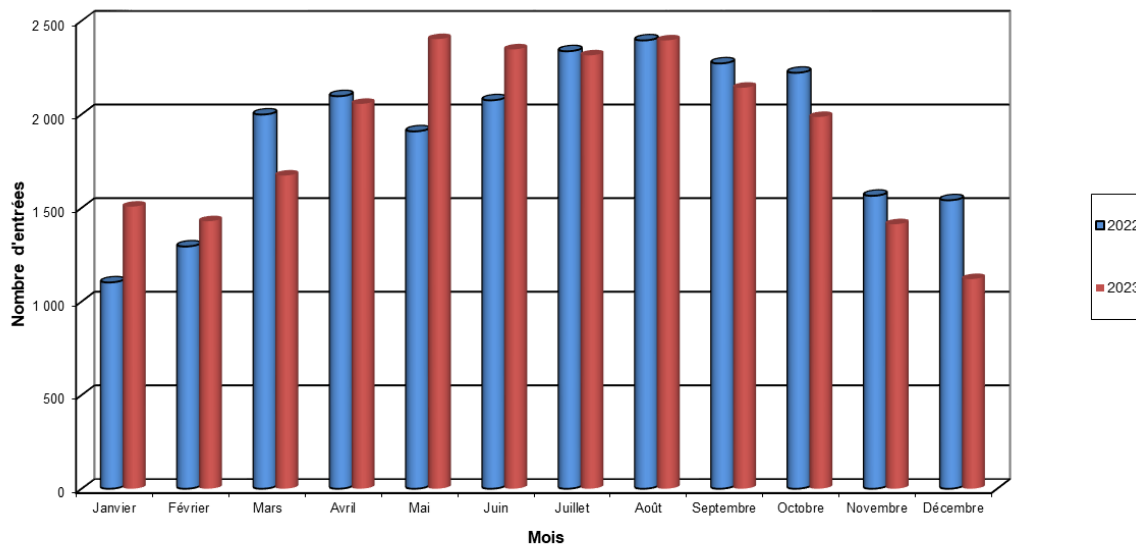


	Pneus VL		
	Livres		
	Films radiographiques		
	Polystyrène	1,89	2,41
	Textiles	27,93	32,59
	Plastique souple	5,08	6,86
Total Autres		53,33	62,16
Huiles	huile de friture	1,05	0,85
	huile de vidange	4,05	5,94
Total Huiles		5,10	6,79
DEEE	DEEE ECRAN	5,61	5,43
	DEEE GEM FROID	15,13	14,71
	DEEE PAM	28,68	28,35
	DEEE GEM HORS FROID	24,48	26,07
Total DEEE		73,91	74,55
Ressorcerie	Ressorcerie	2,10	2,83
Total Ressorcerie		2,10	2,83
Total général		1 790,22	1 679,52

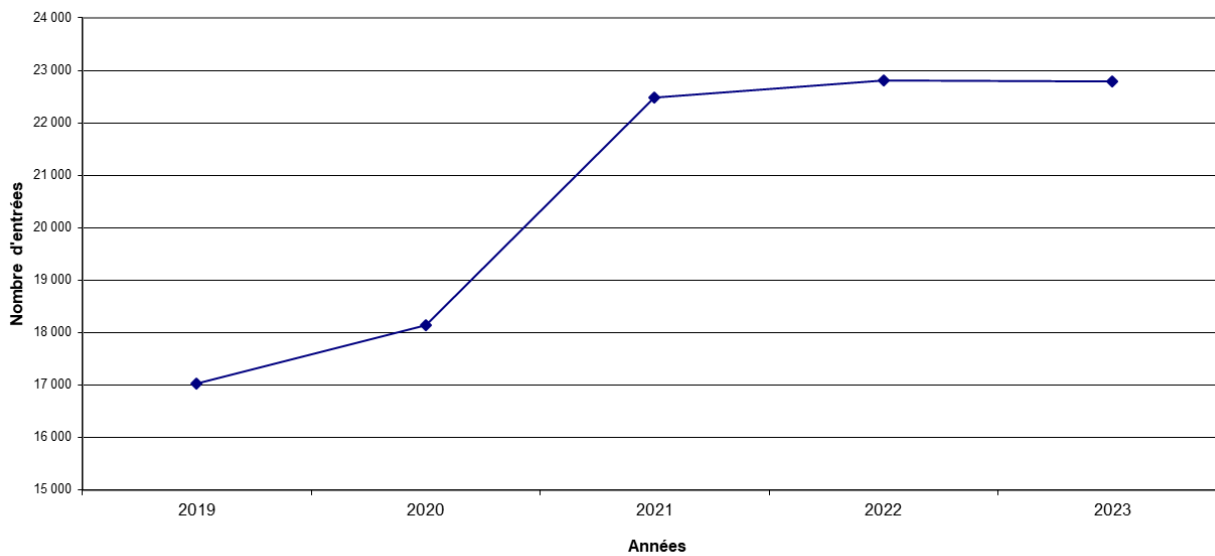




Fréquentation de la déchetterie de Dampierre



Evolution de la fréquentation



10. Evolution des taux de refus de tri

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

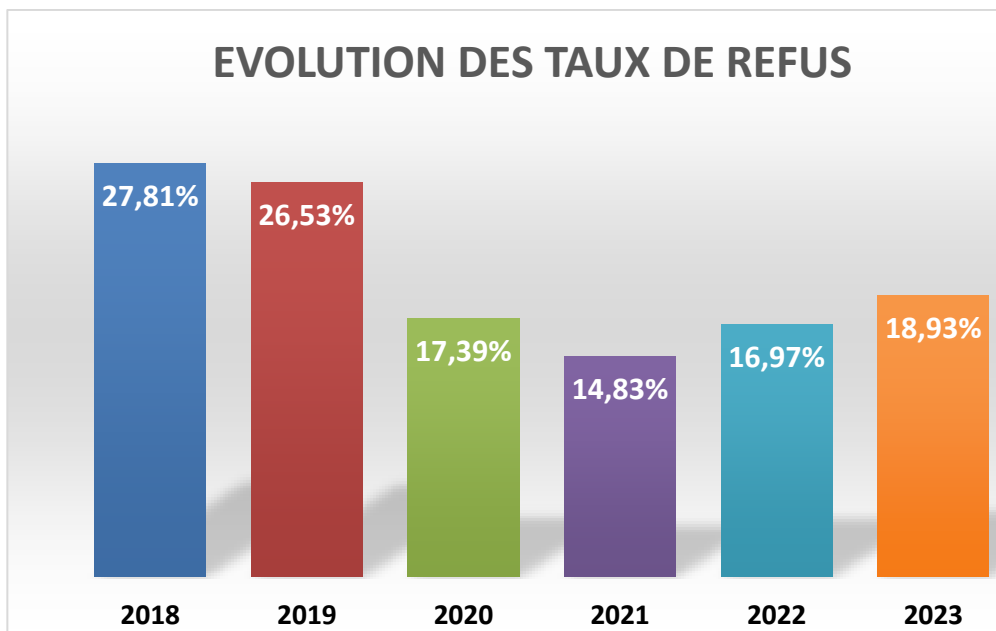
Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 25/09/2024



ID : 070-247000623-20240924-DCC2024_76-DE

2018	2019	2020	2021	2022	2023
17,41%	26,42%	20,76%	17,61%	19,49%	21,63%
30,29%	26,52%	24,67%	21,69%	5,62%	15,06%
28,05%	41,72%	21,05%	19,84%	19,10%	21,72%
23,04%	32,51%	24,72%	16,41%	15,88%	7,87%
23,97%	22,98%	13,59%	13,16%	23,23%	19,57%
16,46%	24,22%	7,85%	11,13%	10,65%	23,35%
42,94%	18,53%	20,55%	13,45%	15,89%	20,24%
33,89%	33,32%	12,47%	20,55%	25,09%	21,05%
26,81%	15,48%	22,80%	7,63%	17,74%	19,91%
28,90%	19,91%	6,44%	16,07%		
21,30%	31,98%	19,37%	5,63%		
18,37%	24,71%	14,39%			
46,22%					
27,81%	26,53%	17,39%	14,83%	16,97%	18,93%



11. Évolution de l'organisation de la collecte

La redevance incitative a été mise en place au 1^{er} janvier 2009 sur la totalité du territoire communautaire dans le but d'inciter les habitants au tri et au compostage mais aussi de maîtriser les coûts.

Ce système consiste à facturer les ordures ménagères résiduelles en fonction de leur poids :

- Une part fixe est attribuée à chaque foyer pour assurer le règlement de charges fixes (collecte, traitement, cotisation au Sytevom, charges de personnel, ...)
- Une part variable est indexée sur le nombre de kilos produits annuellement.
- Une part variable est fonction du nombre de levées de bac annuellement.
- Un forfait minimum de pesées et de levées est automatiquement facturé pour les usagers en résidence principale qui ne produisent pas d'OM.

Le marché de collecte, assuré par la Société C2T Déchets, organise la collecte des ordures ménagères toutes les 2 semaines, alternativement avec le tri.

Quant aux professionnels qui le souhaitent, ils peuvent bénéficier d'un maintien de la collecte des ordures ménagères une à deux fois par semaine, moyennant majoration de 20 à 30 % de la part fixe.

12. Traitement des déchets ménagers collectés et localisation des unités de traitement

Le syndicat responsable du traitement des déchets ménagers est le S.Y.T.E.V.O.M (syndicat départemental de traitement, d'élimination et de valorisation des OM). Il est basé à Noidans-le-Ferroux au CVD (Centre de Valorisation des Déchets). Le centre est à la fois composé d'une UIOM (Usine d'Incinération des OM) et d'un centre de tri.

Un camion de collecte parcourt l'ensemble du territoire communautaire.

Tout ce qui est collecté est traité (bacs verts) ou trié (bacs jaunes) au CVD de Noidans-le-Ferroux.

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. Modalité d'exploitation des services de collecte et d'élimination des OM

Les services de collecte des OM d'évacuation et de déchargement des déchets sur le site de Noidans le Ferroux et sur le quai de transfert d'Arc Les Gray ont été confiés à la société C2T Déchets dans le cadre d'un appel d'offres public par la CC4R, pour une durée de 5 ans, renouvelable 2 fois par ordre de service.

Le contrat a démarré au 1^{er} janvier 2023 et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2027, avec possibilité de renouvellement jusqu'au 31/12/2029.

2. Montant annuel global des dépenses

CC4R

Budget annexe Ordures Ménagères

Fonctionnement							
DEPENSES				RECETTES			
		BP DM 2023	CA 2023			BP DM 2023	CA 2023
<i>Ecritures comptables : amortissements et avance</i>				<i>Ecritures comptables : amortissements et avance</i>			
6811-042	Amortiss. des bacs jaunes, composteurs, plates-formes (PAV), caravane, logiciel	18 970,00 €	18 957,90 €	777	Amortissement subv. SYTEVOM déchetterie de Lavoncourt + sub.logiciel	2 640,00 €	2 634,28 €
675-042	sortie actif			7811-042	sortie actif		
Total - Ecritures comptables		18 970,00 €	18 957,90 €	Total - Ecritures comptables		2 640,00 €	2 634,28 €
<i>Charges déchetteries + achats bacs et composteurs</i>				<i>Achats bacs et composteurs</i>			
6063	Achat de composteurs	7 000,00 €	3 117,50 €	701	Vente compost.	3 500,00 €	3 324,50 €
				701	Vente bacs /verrous	500,00 €	445,00 €
Total - charges déchetteries		7 000,00 €	3 117,50 €	Total - achats bacs et composteurs		4 000,00 €	3 769,50 €
<i>Collecte et traitement</i>				<i>Recettes collecte + redevance + autres</i>			
611	Marché de collecte	366 350,00 €	366 350,16 €	706	Redev. OM	836 500,00 €	828 978,63 €
658	Cotisation au SYTEVOM	321 000,00 €	320 265,00 €	7086	Intéressement tri (CITEO)	50 000,00 €	49 481,35 €
658	Traitement des OM	175 500,00 €	155 508,48 €				
658	Post exploitation Nouvelle	5 000,00 €	3 594,25 €				
Total - collecte et traitement		867 850,00 €	845 717,89 €	Total - recettes collecte		886 500,00 €	878 459,98 €
<i>Charges de fonctionnement</i>				<i>Recettes de fonctionnement</i>			
6287	Fournitures de bureau, hébergement données info	3 000,00 €	3 000,00 €				
6215	Charges de personnel à rembourser au budget général : accueil, compta, direction, communication	50 000,00 €	49 898,88 €				
627	Services bancaires et assimilés	500,00 €	326,80 €				
6541	Admission en non valeur	15 000,00 €	14 961,56 €	7714	Recouvrement créances admises en non valeur		210,30 €
6542	créance éteinte	5 000,00 €	3 773,26 €	7588	Excédent OM non perçu		44,69 €
673	Annulation titres exercice ant.	2 000,00 €	533,03 €				
6817	Provisions pour éventuels futurs impayés	5 000,00 €	0,00 €	6817	Réduction de la Provision pour éventuels futurs impayés		2 106,66 €
6156/6512	Maintenance + hébergement	2 300,00 €	2 556,00 €	7581	FCTVA		16,80 €
6231	Annonces et insertions						
6238	Frais divers de publicité	1 500,00 €	0,00 €				
Total - charges de fonctionnement		84 300,00 €	75 049,53 €	Total - recettes de fonctionnement		0,00 €	2 378,45 €
Total		978 120,00 €	942 842,82 €	Total		893 140,00 €	887 242,21 €
001	Report déficit antérieur			002	Report excédent antérieur	292 157,50 €	292 157,50 €
Total		978 120,00 €	942 842,82 €	Total		1 185 297,50 €	1 179 399,71 €
Rés. Prév. Sect. de fonct. au 31/12/2023		207 177,50 €					
Résultat section de fonctionnement au 31/12/2023			236 556,89 €				

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
		BP 2023	CA 2023			BP 2023	CA 2023
2188	Achat bacs tri sélectif + OM	90 000,00 €	8 484,24 €	10222	FCTVA	14 700,00 €	3 436,11 €
13911	amortissement subvention logiciel	1 590,00 €	1 588,80 €	28138-040	Amortiss. Plates-formes	510,00 €	507,91 €
13912	amortissement subvention logiciel	795,00 €	792,96 €	28157-040	Amortiss. logiciel	2 840,00 €	2 832,00 €
13915	Amortissement subvention déchet lavon	255,00 €	252,52 €	28188-040	Amortiss. bacs tri sélectif + OM	15 620,00 €	15 617,99 €
Total		92 640,00 €	11 118,52 €	Total		33 670,00 €	22 394,01 €
001	Report déficit antérieur			001	Report de l'excédent antérieur	69 442,26 €	69 442,26 €
Total		92 640,00 €	11 118,52 €	Total		103 112,26 €	91 836,27 €
Rés.prév sect inv. au 31/12/2023		10 472,26 €					
Résultat section investissement au 31/12/2023			80 717,75 €				

3. Tarif de la redevance ordures ménagères 2023

TARIFS OM 2023			
PARTS FIXES			TARIFS 2023
<ul style="list-style-type: none"> • Particuliers en résidence principale <ul style="list-style-type: none"> . 1 personne . 2 personnes Foyer de <ul style="list-style-type: none"> . 3 personnes . 4 personnes . 5 personnes et plus 			46,66 €/an 93,32 €/an 139,98 €/an 162,86 €/an 185,88 €/an
<ul style="list-style-type: none"> • Particuliers en résidence secondaire 			116,42 €/an
<ul style="list-style-type: none"> • Gîte 			58,22 €/an
<ul style="list-style-type: none"> • Chambre d'hôtes <ul style="list-style-type: none"> nombre de . 1 chambre chambres . 2 chambres et plus 			16,20 €/an 11,64/chambre/an
<ul style="list-style-type: none"> • Etablissements d'hébergements 			46,66 €/lit/an
<ul style="list-style-type: none"> • Collège 			0,45 €/élève/an
<ul style="list-style-type: none"> • Mairie <ul style="list-style-type: none"> nombre jusqu'à 42 habitants d'habitants 43 habitants et plus 			16,20 €/an 0,38 €/habitant/an
<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels, pôles touristiques, en fonction du litrage du bac <ul style="list-style-type: none"> 140 l 240 l 340 l 360 l 660 l • Professionnels, sans bacs OM mais avec bac de tri 			104 €/an 178 €/an 252 €/an 267 €/an 490 €/an 52 €/an
<ul style="list-style-type: none"> • Salle des fêtes selon le litrage du bac <ul style="list-style-type: none"> capacité . inférieure à 50 personnes d'accueil . comprise entre 51 et 150 personnes . supérieure à 151 personnes 			0 €/litre/an 0,38 €/litre/an 0,76 €/litre/an
PARTS VARIABLES			2023
<ul style="list-style-type: none"> • Levée du bac d'ordures ménagères • Pesée du bac d'ordures ménagères 			1,20 €/levée 0,25 €/kg
FORFAIT MINIMUM DE LEVEES ET PESEES POUR LES RESIDENCES PRINCIPALES			2023
<ul style="list-style-type: none"> • Minimum de 2 levées/semestre + minimum de kilos/semestre fonction composition du foyer 			TOTAL FORFAIT
Foyer de	. 1 personne	2 levées + 10.00 kg/semestre	4,90 €/semestre
	. 2 personnes	2 levées + 12.50 kg/semestre	5,52 €/semestre
	. 3 personnes	2 levées + 15.00 kg/semestre	6,15 €/semestre
	. 4 personnes	2 levées + 17.50 kg/semestre	6,77 €/semestre
	. 5 personnes et plus	2 levées + 20.00 kg/semestre	7,40 €/semestre
PRÊT DE BACS AUX ASSOCIATIONS			2023
Facturation annuelle des pesées et levées avec un minimum de facturation de 15 €/an			

En 2023, le calendrier prévisionnel de facturation est :

- **En MARS** : la moitié de la part fixe 2023 et les parts variables du 2^{ème} semestre 2022 (Tarif 2022 : 1,20€ la levée et 0.25 €/kg d'ordures ménagères)
- **En SEPTEMBRE** : la moitié de la part fixe 2023 et les parts variables du 1^{er} semestre 2023 (Tarif 2023 : 1,20 € la levée et 0.25 €/kg d'ordures ménagères)

Pour les professionnels choisissant :

- une collecte **hebdomadaire** : la part fixe sera majorée de **20 %**
- une collecte **2 fois par semaine** : la part fixe sera majorée de **30 %**

4. Répartition des dépenses et des recettes par habitant

en €		Répartition totale	Répartition par habitant (9 705 h en 2023)
		2023	2023
D E P E N S E S	collecte	366 350,16 €	37,75 €
	traitement	155 508,48 €	16,02 €
	cotisation SYTEVOM	320 265,00 €	33,00 €
	autres dépenses de fonctionnement et d'investissement	100 719,18 €	10,38 €
Coût total du service		942 842,82 €	97,15 €
R E C E T T E S	Redevance OM	828 978,63 €	85,42 €
	Autres recettes	58 263,58 €	6,00 €
Reste à charge des redevables		770 715,05 €	79,41 €

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 25/09/2024



ID : 070-24700623-20240924-DCC2024_76-DE

IV. ANNEXES



CALENDRIER DE COLLECTE 2023

Janvier

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Février

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

Mars

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Avril

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Mai

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Juin

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Jours de collecte

- LUNDI** : Aubert, Dampierre-sur-Salon, Mantoux, Veroux.
- MARDI** : Champille, Champille-la-Ville, Frettes, Liffond, le Preloz, Margilly, Montcaux-les-Champille, Neuville-les-Champille, Prantigny, Percy-le-Grand, Raucourt, Saint-Andoche, Trécourt.
- MERCREDI** : Broujeu-Saint-Vallier-Perréjeu-et-Quillier, Fenières-les-Roy, Mercy-sur-Salme, Nervozain, Pontefieu, Recologne, Savoyeux, Senou-Motzy, Vaudry.
- JEUDI** : Achey, Argillères, Bratta-les-Roy, Courtesoul-et-Gatay, Delain, Denevre, Fouvent-le-Haut, Fouvent-le-Bas, Framant, Larret, Membrey, Mantot, Plemcourt, Roche, Vallé, Volon.
- VENDREDI** : Fedry, Fleurey-les-Lavancourt, Francourt, Grandcourt, Lavancourt, Mont-Saint-Léger, Ray-sur-Salme, Renaucourt, Theuley, Trigny-Vanne, Vaucourant, Velleux-Quatreby, Villers-Vaudry.

Les bacs doivent être sortis la veille du jour de collecte !

Juillet

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Août

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Septembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Octobre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Décembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Janvier 2024

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

- Tri sélectif
- Ordures ménagères
- Pas de collecte
- Jour de rattrapage

Renseignements sur la collecte :
 03.84.67.03.27 ou 03.84.67.13.74

La compostage

**PRÉSERVER PLUS DÉGÂTÉS
 NATURE ET DE CUISINE
 POUR PRÉPARER UN
 NATUREL.**

JE COMPOSTE

LES DÉCHETS DE CUISINE
 Éplures des légumes et fruits, feuilles de salade, papier d'emballage, BDO et bords de café, de thé, de tisane, coquilles d'œufs...

BIO-SEAU
 4,50€

LES DÉCHETS DU JARDIN
 Tonte de pelouse, tontes et papiers, feuilles mortes, gazon séché, arbrustes, copeaux, sciures, paille, orties, foin, fumier paillé...

	Bois	Plastique
Composteur de 400 litres	25,00€	35,00€
Composteur de 600 litres	30,00€	40,00€

La commande et le retrait des composteurs s'effectue à la CC4R :
 8 rue Jean Mouzy - 70280 Dampierre-sur-Salon - 03.84.67.13.74



MON BAC DE TRI

Pour tous les EMBALLAGES en VRAC

- Boissons** : Bouteilles, bidons, flacons en plastique (Tous les liquides)
- Boîtes** : Boîtes de conserve, Boîtes en aluminium
- Boîtes et Cartons** : Boîtes à soupe, cartonnages
- Pots de yaourt** : Boîtes en plastique ou en carton, sans et sans emballage
- Capsules de café**, capsules, tubes, couvercles, couvercles et couvercles en bois

Tous les emballages en vrac dans votre bac de tri Sans les imbriquer !

Tableau de rattrapage

	JOURS FERÉS 2023	JOURS DE RATTRAPAGE
TRI	Lundi 10 avril	Samedi 15 avril
DM	Lundi 7 mai	Samedi 5 mai
TRI	Lundi 8 mai	Samedi 13 mai
DM	Judi 18 mai	Samedi 20 mai
DM	Vendredi 14 juillet	Samedi 15 juillet
TRI	Mardi 15 août	Samedi 19 août
DM	Mercredi 1 ^{er} novembre	Samedi 4 novembre
DM	Lundi 25 décembre	Samedi 30 décembre
TRI	Lundi 1 ^{er} janvier 2024	Samedi 6 janvier

DANS VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES À LA MAISON !

JE JETTE

DANS LA POUSSETTE D'ORDURES MÉNAGÈRES LE RESTE DES DÉCHETS

Couverts, mouchoirs, serviettes, papier hyg., masques...

JE TRIE

EMBALLAGES EN VRAC

DANS LE CONTENAIRE SITUÉ DANS VOTRE COURTOISIE !

N'OUBLIEZ PAS, IL EXISTE UNE SOLUTION POUR CHAQUE DÉCHET : COMPOSTAGE, DÉCHÈTÈRE OU ENCORE RACCOURCIR !



CALENDRIER DE COLLECTE 2023

Hameaux - habitations isolées ou difficiles d'accès

Janvier							Février							Mars						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	
2	3	4	5	6	7		6	7	8	9	10	11		6	7	8	9	10	11	
9	10	11	12	13	14		13	14	15	16	17	18		13	14	15	16	17	18	
15	16	17	18	19	20	21	20	21	22	23	24	25		20	21	22	23	24	25	
23	24	25	26	27	28		27	28						27	28	29	30	31		
30	31																			

Avril							Mai							Juin						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	
					1		1	2	3	4	5	6					1	2	3	
3	4	5	6	7	8		8	9	10	11	12	13		5	6	7	8	9	10	
10	11	12	13	14	15		15	16	17	18	19	20		12	13	14	15	16	17	
17	18	19	20	21	22		22	23	24	25	26	27		19	20	21	22	23	24	
24	25	26	27	28	29		29	30	31					26	27	28	29	30		



Collecte du mardi

- **AUTET** : la plage (en saison), champs Pêcheur.
- **BROTTE-LES-RAY** : le Moulin (2hab)
- **DAMPIERRE-SUR-SALON** : cèdre du Val de Saône chemin du tacot, les écuries du Salon chemin de la Combe, ferme de Lanère, ferme rue du Stade.
- **DENÈVRE** : La Marquise.
- **FOUVENT** : Ferme de Brevoutay, Les Escarts, La Pierre Percée.
- **FRANCOURT** : ferme d'Hourcourt.
- **MONTUREUX** : ferme Raclot route de Prantigny.
- **PIERRECOURT** : ferme des Champs Bois, ferme de Saint Martin, les Aumoniers.
- **RENAUCOURT** : camping (en saison).
- **ROCHE-ET-RAUCOURT** : ferme d'En Graucourt, le Moulin de Tharay.



Collecte du mercredi

- **DELAÏN** : ferme des Petits Bois, Ferme Andrevin, L'Étang.
- **FÉDRY** : port de Soing, port de garde.
- **MEMBREY** : eart les Ilotes.
- **RAY-SUR-SAÛNE** : écluse de Charentenay, maison isolée à l'entrée du village.
- **VANNE** : écluse de Vanne.
- **VAUCONCOURT** : hameau Le Fourneau, les Forges.

Les bacs doivent être sortis la veille du jour de collecte !

Juillet							Août							Septembre							
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		
						1			1	2	3	4	5							1	2
3	4	5	6	7	8		7	8	9	10	11	12		4	5	6	7	8	9		
10	11	12	13	14	15		14	15	16	17	18	19		11	12	13	14	15	16		
17	18	19	20	21	22		21	22	23	24	25	26		18	19	20	21	22	23		
24	25	26	27	28	29		28	29	30	31				25	26	27	28	29	30		
31																					

Octobre							Novembre							Décembre							
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		
						1			1	2	3	4	5							1	2
3	4	5	6	7	8		6	7	8	9	10	11		4	5	6	7	8	9		
10	11	12	13	14	15		13	14	15	16	17	18		11	12	13	14	15	16		
17	18	19	20	21	22		20	21	22	23	24	25		18	19	20	21	22	23		
24	25	26	27	28	29		27	28	29	30				25	26	27	28	29	30		
30	31																				



Tri sélectif



Pas de collecte



Ordures ménagères



Jour de rattrapage



Renseignements sur la collecte :
03.84.67.03.27 ou 03.84.67.13.74

Horaires des déchetteries

Déchetterie	DAMPIERRE-SUR-SALON 03.84.67.25.52		CHAMPLITTE 03.84.67.82.35	
	Été : 01/03 au 31/10	Hiver : 01/11 au 29/02	Été : 01/03 au 31/10	Hiver : 01/11 au 29/02
Lundi	Fermé		Fermé	
Mardi	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00	Fermé	
Mercredi	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 16h30
Jeudi	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	Fermé	Fermé	
Vendredi	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 16h30	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 16h30
Samedi	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 16h30	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 16h30

Demandez votre badge pour accéder aux déchetteries sur : www.sytevom.org

JE DÉPOSE EN DÉCHETTERIE

L'AGENT EN DÉCHETTERIE VOUS CONSEILLERA POUR TRIER VOS DÉCHETS

Déchets verts, DEEE Déchets électriques et électroniques, Cartons, Métaux, Bois, Déchets ménagers spéciaux, Textiles, Chaussures, Linge de maison, Débris, Gravats...

JE DONNE EN RESSOURCERIE

Autres flux : ampoules et néons, batteries, bougies en liège, journaux, revues, magazines, huiles végétales, huiles de vidage, livres, cartouches d'encre, piles, radiographies, peau VL, gravats...

Polystyrène, mobilier, papiers et plaques de plâtre, huisseries, plastiques souples et rigides*

Vaisselle, décorations, jeux, habits...

TRI	Tableau de rattrapage	
	JOURS FÉRIÉS 2023	JOURS DE RATTRAPAGE
OM	Mardi 15 août	Samedi 19 août
OM	Mercredi 1 ^{er} novembre	Samedi 4 novembre

MON BAC DE TRI

Pour tous les EMBALLAGES en VRAC

Bouteilles, bidons, Flacons en plastique
Bouteilles en verre
Bouteilles de verre, Pots & bocaux en verre

Boîtes, Boîtes de conserve
Boîtes de carton
Boîtes de métal, boîtes à œufs, cartonnage

Pots de yaourt, Bouteilles en plastique, verre, et verre brisé

Déposés de café, débris, lattes, couvercles, opercules en plastique et autres

Tous les emballages en vrac dans votre bac de tri Sans les imbriquer !

JE TRIE EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles de verre, Pots & bocaux en verre

JE JETTE DANS LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES LE RESTE DES DÉCHETS.

Couches, mouchoirs, brosse à dents, coton tige, masques...

Le TRI se SIMPLIFIE !

TOUS LES EMBALLAGES dans le même bac

N'oubliez pas, il existe une solution pour CHAQUE DÉCHET : COMPOSTAGE, DÉCHETTERIE OU EN-CENTRE RESSOURCERIE !



Tous les emballages dans le même bac !
www.sytevom.org



* Déchets de verre et autres déchets non dangereux